



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Routes et des Transports

SGER/Bureau de l'Exploitation et de la
Sécurité Routière

Affaire suivie par : F. Fabre
Poste: 79 41

2011-CP-3879

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 14 octobre 2011

**PROGRAMME 2011 D'AIDE AUX PROJETS LOCAUX DE CIRCULATIONS
DOUCES. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES
DE BUC, JOUY-EN-JOSAS, NÉZEL, LIMAY ET À PORTS DE PARIS**

Politique sectorielle : Réseaux et Infrastructures		
Secteur d'intervention : Routes et Voirie		
Programme : Circulations douces		
Données financières	AP 2010	CP 2011 après virement
Montant actualisé	2 000 000	310 000
Montant déjà engagé	1 353 136	141 508
Montant disponible	646 864	318 492
Montant réservé pour ce rapport	317 013	63 403

AP 2010	CP 2011 après virement	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2 000 000 €	310 000 €	700 000 €	950 000	40 000

Depuis 2006, le Département a mis en place une politique de développement des circulations douces pour favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture, notamment grâce aux aménagements en faveur des circulations douces le long des routes départementales hors agglomération mais aussi par le biais de subventions en faveur des projets locaux de circulations douces.

Cette politique s'est renforcée avec l'adoption du Schéma Départemental Véloroutes et Voies Vertes (SDVVV) le 18 juin 2010. Les itinéraires véloroutes voies vertes départementaux permettront ainsi le développement des déplacements cyclables, du tourisme et la mise en valeur du patrimoine des Yvelines. Ils s'intègrent également à des itinéraires à vocation régionale, nationale voire internationale, avec par exemple l'itinéraire véloroute Londres-Paris qui traverse les Yvelines de Châtoû à Conflans-Sainte-Honorine, ou encore Paris-Rouen qui suit toute la vallée de Seine dans les Yvelines.

Dans le cadre du dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales, 7 dossiers font l'objet du présent rapport :

I – AMENAGEMENTS INSCRITS AU SCHEMA DEPARTEMENTAL VELOROUTES VOIES VERTES

- Commune de Jouy-en-Josas

Dans le cadre de la mise en œuvre de la boucle de circulations douces de Jouy-en-Josas inscrite au schéma intercommunal de Versailles Grand Parc, il est prévu la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la rue du Val d'Enfer. Ce projet permettra de relier le centre de Jouy-en-Josas à la RD117 et aux quartiers du Val d'Albian et du Parc de Diane. Ce tronçon fait partie de l'antenne du SDVVV reliant Buc au département de l'Essonne.

Ce projet prévoit ainsi la création sur 620 ml, d'une piste cyclable bidirectionnelle, représentant un montant de 251 039 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **62 000 €** (50 % de la dépense subventionnable de 124 000 € HT).

- Etablissement public Ports de Paris

Dans le cadre d'un réaménagement important du port de Paris à Conflans-Sainte-Honorine, il est prévu la réalisation d'un cheminement circulations douces le long du port. Ce tronçon fait parti de l'itinéraire de la véloroute Paris - Londres et est inscrit au Schéma départemental des Véloroutes Voies Vertes voté le 18 juin 2010. Ce projet permettra d'améliorer très fortement les conditions de sécurité des usagers non motorisés traversant le port.

Ce réaménagement se déploie sur un linéaire de 950 ml, représentant un montant total de travaux de 103 072 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **51 536 €** (50 % du montant des travaux de 103 072 € HT).

- Commune de Limay

Dans le cadre de la réalisation d'une « rocade de circulations douces » autour de la commune de Limay, il est prévu la réalisation d'aménagements sur le quart Nord Est de la ville.

Le projet présenté comprend la réalisation d'un aménagement composé de voies vertes, d'aires piétonnes et de zones limitées à 30 Km/h. Ce tronçon fait partie de l'antenne du SDVVV reliant Mantes au département du Val d'Oise.

Ce réaménagement se déploie sur un linéaire de 1300 ml, représentant un montant total de travaux de 240 257 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **72 077 €** (30 % du montant des travaux de 240 257 € HT).

II – AUTRES AMENAGEMENTS CYCLABLES

- Commune de Buc – Rue de la Minière (1/2)

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma communal de circulations douces de la commune de Buc, il est prévu la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la rue de la Minière, dans la continuité de la piste bidirectionnelle qui va être réalisée par le Département le long de la RD120 depuis les Loges-en-Josas. Ce projet permettra à terme de relier les Loges-en-Josas et Guyancourt via les hauts de Buc.

Ce projet prévoit ainsi la création de 660 ml de piste cyclable bidirectionnelle, représentant un montant de 208 015 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **39 600 €** (30 % de la dépense subventionnable plafonnée à 132 000 € HT).

- Commune de Buc – Avenue Morane Saulnier (2/2)

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma communal de circulations douces de la commune de Buc, il est prévu la réalisation de bandes cyclables unidirectionnelles et d'une piste cyclable unidirectionnelle le long de l'Avenue Morane Saulnier. Ce projet permettra d'améliorer la desserte cyclable du Parc des sports.

Ce projet prévoit ainsi la création sur 480 ml, de bandes et pistes cyclables unidirectionnelles, représentant un montant de 248 305 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **28 800 €** (30 % de la dépense subventionnable plafonnée à 96 000 € HT).

- Commune de Nézel – Rue Saint-Blaise (1/2)

Dans le cadre d'un programme pluriannuel d'aménagements de circulations douces sur la commune de Nézel, il est prévu la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle dans une première partie de la rue Saint-Blaise (RD191) puis d'un trottoir dans une seconde partie. Ce projet permettra d'améliorer les conditions de circulations des piétons et des vélos le long de la RD191 dans la partie Nord de la Ville et permettra au terme du programme de créer un axe Nord /Sud pour les circulations douces dans la ville.

Ce projet se déploie sur un linéaire total de 580 ml (410 ml de piste cyclable bidirectionnelle et 170 ml de trottoir) représentant un montant total de travaux de 176 422 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **34 800 €** (30 % de la dépense subventionnable de 116 000 € HT).

- Commune de Nézel - Sentes (2/2)

Dans le cadre d'un programme pluriannuel d'aménagements de circulations douces sur la commune de Nézel, il est prévu la réalisation de 3 voies vertes dans la sente des Hamards, la sente du Colombier et la sente Henri IV. Ce projet permettra au terme du programme de créer des axes Est /Ouest de circulations douces dans la ville.

Ce réaménagement se déploie sur un linéaire de 470 ml de voies vertes, représentant un montant total de travaux de 290 738 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **28 200 €** (30 % de la dépense subventionnable de 94 000 € HT).

Collectivité	Opération (voies concernées)	Coût total de l'opération (HT en €)	Dépense subventionnable (HT en €)	Taux	Montant de la subvention maximale (HT en €)
Jouy-en-Josas	Rue du Val d'Enfer	251 039 €	124 000 €	50%	62 000 €
Ports de Paris	Port de Conflans Saint Honorine	103 072 €	103 072 €	50%	51 536 €
Limay	Quartier Nord-Est	240 257 €	240 257 €	30%	72 077 €
Aménagements inscrits au SDVVV sous-total					185 613 €
Buc	Rue de la Minière	208 015 €	132 000 €	30%	39 600 €
Buc	Avenue Morane Saulnier	248 305 €	96 000 €	30%	28 800 €
Nézel	Rue Saint-Blaise	176 422 €	116 000 €	30%	34 800 €
Nézel	Sentes	290 738 €	94 000 €	30%	28 200 €
Autres aménagements cyclables sous-total					131 400 €
TOTAL					317 013 €

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :